

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 7 avril 2022

Date de convocation : 30 mars 2022  
Date d'affichage : 30 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril,

À dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOIRAND, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Michel SIMOS.

**Procurations de** : Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Richard ROUZET, Valérie GRANGE à Jean-Marc BRABANT, Alain GUEYDON à Samantha KHALIZOFF, Marc JAUBERT à Marc DUVAL, Catherine SERRA à Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH

**Absents et excusés** : Emilie BASTIE Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND

Monsieur Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-039  
Budget Général – Vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-001 du 3 février 2022 portant approbation des restes à réaliser 2021 ;

Vu la délibération 2022-021 du 17 mars 2022 portant approbation du compte administratif 2021 ;

Vu la délibération du 7 avril 2022 sur l'affectation des résultats 2021 ;

Vu la délibération du 7 avril 2022 dans sa séance précédente, actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu les délibérations du 7 avril 2022 fixant les taux de taxes foncières, de CFE, de TEOM et le produit de la taxe GEMAPI ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget primitif de l'exercice 2022 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 18 553 734,30 €
- L'équilibre en section Investissement : 9 038 151,76 €

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE			II A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 553 734,30	14 291 462,69
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 262 271,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	18 553 734,30	18 553 734,30
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 360 497,36	5 662 499,40
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	2 677 654,40	969 453,34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 406 199,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 038 151,76	9 038 151,76
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	27 591 886,06	27 591 886,06

Monsieur le Président proposera au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2022 :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
  - Pour la section d'investissement :
    - Au niveau des chapitres,
    - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif 2022 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2022 :  
Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;  
Pour la section d'investissement :  
    Au niveau des chapitres,  
    Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif 2022 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBORENOVITCH  
Président

